



DECRET N° 2025 - 109

Portant inscription au tableau d'avancements dans le Corps des Inspecteurs Généraux, Contrôleurs Généraux et Commissaires de Police au titre de l'année 2024

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°96-026 du 02 octobre 1996 portant statut général autonome des personnels de la Police Nationale ;
- Vu le Décret N°2002-1546 du 03 décembre 2002 fixant le Statut Particulier du Corps des Inspecteurs Généraux, Contrôleurs Généraux et Commissaires de Police ;
- Vu le Décret N°2003-455 du 08 avril 2003 fixant les dispositions relatives à la hiérarchie, l'échelonnement indiciaire et régime d'indemnité du corps des Inspecteurs Généraux, Contrôleurs Généraux et Commissaires de Police ;
- Vu le Décret N°2024 -052 du 20 janvier 2024 fixant les attributions du Ministre de la Sécurité Publique, ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Vu le Décret n°2024-1456 du 12 juillet 2024, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le Décret n°2024-1612 du 22 août 2024, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le Procès-verbal en date du 21 novembre 2023 de la Commission Administrative paritaire du Corps des Inspecteurs Généraux, Contrôleurs Généraux et Commissaires de Police ;
- Sur proposition de Monsieur Le Ministre de la Sécurité Publique ;
- En Conseil du Gouvernement :

DECRETE :

Article premier.- Sont inscrits au tableau d'avancements et promus au titre de l'année 2024 dans le Corps des Inspecteurs Généraux, Contrôleurs Généraux et Commissaires de Police les fonctionnaires de Police ci-après dénommés :

AU GRADE D'INSPECTEUR GENERAL DE POLICE DE 1° ECHELON – INDICE : 3150

CHAPITRE : 150.110

<u>NOM ET PRENOMS</u>	<u>IM</u>	<u>DATE D'EFFET</u>	<u>POSTE ACTUEL</u>
RAKOTOARIMANANA Herilala	272.804	p.c du 26.11.2024	MSP

AU GRADE DE CONTROLEUR GENERAL DE POLICE DE 1° ECHELON– INDICE : 2950

CHAPITRE : 150.110

RASOAMANANJARA Pierrette Marie Françoise	272.807	p.c du 21.12.2024	DRFC Antananarivo
RASOAMIARAMANANA Gilberte	282.528	p.c du 26.11.2024	DAF Antananarivo
TOMBOHASY Christian	285.124	p.c du 18.09.2024	DRSP Boeny

RAKOTOMANGA Josué Sébastien	258.786	p.c du 29.08.2024	DSHCC Antananarivo
GERVERIN Raelison	311.069	p.c du 26.11.2024	DRSP Sava
RANDRIANIRINA Manahy	236.619	p.c du 06.12.2024	DRSP Atsimo Andrefana
RANDRIAMAHASOA Pascal	311.059	p.c du 26.12.2024	DRSP Matsiatra Ambony

Article 2.- Le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de la Sécurité Publique et le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel de la République.

Fait à Antananarivo, le 31 janvier 2025

NTSAY Christian

Par LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

LE MINISTRE DE LA SECURITE PUBLIQUE

RABARINIRINARISON RindraHasimbelo

Contrôleur Général de Police
RAKOTOARIMANANA Herilala

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

RAZAKABOANA Hanitra Fitiavana

POUR AMPLIATION CONFORME,

Antananarivo, le **31 JAN. 2025**

LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT



RAKOTOARISOA Miadantsata Indriamanga